RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 10 FEVRIER 2023

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tel. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Liste d'émargement / présences

" Sous-collège "		Présents	Mandats
MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul** - Président	**Présent**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**PASSEBOSC Brigitte**	**Excusée**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**BEZIRARD Alain**	**Excusé**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**ROSSIGNOL Françoise**	**Excusée**	**Mandat à RAOULT Paul**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**SAVARIEGO Isabelle**	**Présente** *(arrivée 10h00)*	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	*VACANT*		
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	**NORRANT Caroline** - 2de Vice-Présidente	**Présente**	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**PATRIS Jacques**	**Présent**	
Assoc.agréée de défense des consommateurs	**SIX Alain**	**Présent**	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions agricoles	**LEVEUGLE Emmanuel** - Vice-Président	**Présent**	
Représentant du collège au CB	**CRETE Françoise**	**Présente**	
Prof.de la Pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	**RICARD Morgane**	**Présente**	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DREAL HDF, délégué de Bassin *ou son représentant*	**TAPADINHAS Laurent**	**Excusé**	**Représenté par PREVOST Olivier**
DRAAF HDF *ou son représentant*	**DESMET Bjôrn**	**Excusé**	**Représenté par FLORID Pierre-Philippe**
DRFiP HDF et du département du Nord *ou son représentant*	**MORDACQ Franck**	**Excusé**	
Directeur de l'ARS HDF *ou son représentant*	**GILARDI Hugo**	**Excusé**	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	**PENISSON Bruno**	**Présent**	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
Représentant des Conseils Régionaux	**TACCOEN Jean-Michel**	**Présent**	
Représentant des Conseils Départementaux	**DISSAUX Jean-Claude**	**Présent**	
Représentant des Conseils Départementaux	**MOLET Delphine**	**Excusée**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RINGOT Bertrand**	**Présent**	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	**LEVEUGLE Emmanuelle**	**Présente**	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Assoc. Agréées depêche et de protection des milieu aquatique	**CADET Jocelyne**	**Présente**	
Assoc. Agréées de protection de l'environnement	**BURROW Coralie**	**Excusée**	
1autre représentant du collège du CB	**BARBIER Luc**	**Présent**	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Autres Usagers / Professions industrielles	*VACANT*		
1representant du collège du CB	**LEFEBVRE Jérôme**	**Présent**	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord *ou son représentant*	**THOMAS Hervé**	**Excusé**	**Pas de représentant**
Directeur Général Délégué du BRGM *ou son représentant*	**POINSSOT Christophe**	**Excusé**	**Représenté par DAUPLEY Xavier**
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres *ou son représentant*	**VINCE Agnés**	**Excusée**	**Représentée par GRAVES Arnault**
SGAR HDF *ou son représentant*	**DELACROY Jean-Gabriel**	**Excusé**	**Pas de représentant**
Directeur Général de VNF *ou son représentant*	**GUIMBAUD Thierry**	**Excusé**	**Représenté par BOURSEAU Mathieu**
Directeur Général de OFB *ou son représentant*	**DUBREUIL Pierre**	**Excusé**	**Pas de représentant**
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque *ou son représentant*	**GEORGES Maurice**	**Présent**	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	**VERHAEGHE Séverine**	**Présente**	

Membres Consultatifs	
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (parution nomination JO en cours)	**Excusé**
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé**
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	**Présent**
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusée**
DINGREMONT Benoït Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé**
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Présent**
Internes	
MATYKOWSKI Isabelle	**Présente**
BRANGER Pierre	**Présent**
DOLLET Arnaud	**Présent**
LABRUNE Sébastien	**Présent**
UNANOA Sophie	**Présente**
KERRAR Stéphane	**Présent**
DHAINAUT Delphine	**Présente**
VALENTIN Raphaël	**Présent**
CHANTEGREL Caroline	**Présente**
LECLERCQ Lydie	**Présente**
Externe	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV) / H2COM	**Présente**

RELEVE DE DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME DU 10 FEVRIER 2023 (9H30)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2022	X			Adoption à l'unanimité.
2			Révision des coûts plafonds et avances et modifications des délibérations concernées				
	2.1	23-A-...	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE	AF			Avis favorable à l'unanimité, transmission au Conseil d'Administration succèdant
	2.2	23-A-...	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	AF			
	2.3	23-A-...	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	AF			
	2.4	23-A-...	GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES	AF			
	2.5	23-A-...	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL	AF			
	2.6	23-A-...	OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	AF			
	2.7	23-A-...	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	AF			
	2.8	23-A-...	RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE	AF			

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2022

Débats et avis :

2 - Révision des coûts plafonds et avances et modifications des délibérations concernées

3 - Proposition d'organisation et de calendrier pour l'élaboration du 12ème programme d'intervention

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT ouvre la séance à 09 h 31.

Il précise que les points abordés lors de cette séance répondent à des questions préalablement posées à Monsieur le Préfet.

Monsieur VATIN rappelle que la question de l'augmentation des coûts a été abordée en effet lors du dernier Conseil d'Administration du 22 novembre 2022. Monsieur le Préfet y a répondu en demandant l'organisation d'un Conseil d'Administration au mois de janvier. Il a lieu ce 10 février, juste après cette séance de la Commission Permanente Programme.

Monsieur RAOULT souligne qu'ils ne peuvent que se réjouir de la rapidité avec laquelle l'Agence de l'Eau a répondu en réussissant à élaborer des propositions à présenter ce matin. Le timing de la matinée étant très serré, il est nécessaire de le respecter.

Point décisionnel

1 – APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 16 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Président RAOULT demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Débats et Avis

2 - RÉVISION DES COÛTS PLAFONDS ET AVANCES ET MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS CONCERNÉES

Monsieur LABRUNE en référence au point n° 2 du dossier de séance, présente la révision des coûts plafonds et avances et modifications des délibérations concernées.

Remarques et Débats *:*

Monsieur le Président RAOULT s'appuie sur sa propre expérience pour souligner l'importance de l'inflation des coûts, notamment énergétiques. Il cite en exemple le cas du SIDEN où de 8 M€ puis 18 M€, ils arrivent aujourd'hui à une facture de 28 M€ cette année. Des chiffres qui remettent en cause le montant des investissements prévus. Investissements qu'ils devront réduire même avec une augmentation de 10 % du prix de l'eau. Il pose la question d'une aide de l'Agence concernant ces travaux afin de compenser dans une certaine mesure les surcoûts auxquels ils font face.

Concernant les montants plafonds des subventions, il observe qu'ils deviennent difficiles à supporter en raison de cette augmentation. En maintenant les coûts plafonds à leur niveau actuel, il y aura, in fine, un problème d'aide.

Sa troisième réflexion porte sur le fait qu'avec des sommes identiques, voire même en diminution, ils feront moins de travaux. Les coûts des travaux connaissent une augmentation d'au moins 15 % en moyenne. Certains matériaux comme les tuyaux en fonte subissent même une hausse de prix de 40 % à 45 %.

En conclusion, il confirme que s'ils veulent réaliser le même kilométrage de travaux, ils seront face à une difficulté. Il fait appel à l'Agence pour qu'elle puisse augmenter l'aide apportée. Aide dans la mesure de ses moyens qu'il sait limités. Néanmoins, il met en évidence que s'il dépose moins de dossiers en tant qu'opérateur, l'Agence ne pourra pas, de facto, consommer les budgets disponibles. Raison pour laquelle cette séance est importante pour les acteurs de terrain afin de leur permettre de réaliser un maximum de travaux.

Enfin, il revient sur le sujet du taux de fuite qui anime la presse nationale en mettant en cause des réseaux de distribution notamment en milieu rural. Il souligne la confusion de certains chiffres rapportés où les « milliards » de m3 deviennent des « milliards » de litres. Il en retient une exigence logique pour limiter le taux de fuite, mais qui se heurte à une difficulté financière. Il donne l'exemple du budget de son propre syndicat en 2023 où ils ne pourront pas atteindre l'objectif minimum de 1 % de renouvellement. Avec les surcoûts, ils se situeront autour de 0,7 ou 0,8 %. Un taux insuffisant à ses yeux. Raison de l'importance des propositions qui sont faites aujourd'hui.

Monsieur VATIN confirme à Monsieur le Président RAOULT que l'Agence est favorable à prendre en compte les hausses de coûts (matériaux, énergie, etc.) évoqués l'année passée. Raison pour laquelle Monsieur le Préfet et Président LECLERC a demandé d'avancer le calendrier des décisions pour que l'ensemble des opérations en préparation intègre une hausse des coûts plafonds et des taux d'avance. Il relève cependant une équation difficile : plus les participations financières augmentent moins il y a de projets. Il souligne le manque de moyens financiers et le nombre important de lignes en tension. Néanmoins, il précise que leur programme avance bien. Fin 2022, ils sont aux deux tiers du programme 2019-2024, sachant qu'il s'agit d'un programme de six ans. Reste que les lignes « réseau - assainissement », « eau potable », « industrie » et « milieux naturels » sont en tension. Elles se situent aux alentours de 80 % voire 87 %.

Il indique cependant que depuis deux ans, le gouvernement a entendu en partie leurs demandes répétées. L'ensemble des Agences a bénéficié d'une hausse de 100 M€ du plafond de dépenses en 2022, dont 18 M€ pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Une démarche renouvelée cette année avec 100 M€ de plafond de dépenses dont 13 M€ pour l'Agence. Il concède que cela reste insuffisant, tout en leur donnant néanmoins un peu plus de marges de manœuvre. Compte tenu des tensions sur l'équilibre du programme, ils peuvent ainsi proposer de consacrer ces 13 M€ à la rehausse des coûts plafonds. Aller plus loin signifierait venir empiéter encore davantage sur les lignes du programme en provoquant encore plus de tension sur certaines d'entre elles. Le risque serait d'arriver à un niveau de programme 2024 très bas.

Pour autant, il confie que leur ministre de tutelle se bat pour un desserrement encore plus important des moyens financiers des Agences. Le Plan Eau de l'été dernier a fait prendre à nouveau conscience au plus haut niveau que l'eau était un enjeu majeur, vital. Pour preuve la centaine de villages qui ont dû être ravitaillés, cet été, à l'aide de citernes sans parler des milieux naturels qui ont énormément souffert. Près de 1 500 cours d'eau ont été complètement à sec. L'idée du ministre est d'essayer d'anticiper les questions de l'accès à l'eau potable dans la perspective très probable d'un nouveau déficit prochain. Le rechargement des nappes est encore insuffisant avec un mois de février peu pluvieux. Si 2024 connaît à nouveau des vagues de chaleur, il y aura à nouveau un phénomène de sécheresse au moment où les usagers ont le plus besoin d'eau. Le gouvernement en a conscience. Il souhaite également jouer sur la sobriété avec le constat qu'il y aura probablement moins d'eau dans les quinze ans qui viennent. Dans un contexte de réchauffement climatique, il est donc nécessaire d'être économe. À usage égal, à économie égale, il faut arrêter de gaspiller. Il doit être possible d'économiser quatre milliards de m3 au niveau national. Un objectif par bassin leur sera donné dans une logique non de récession, mais d'utilisation raisonnée de l'eau. Il y aura également un sujet de gouvernance. Le ministre souhaite que le processus de remontée des compétences au niveau de l'intercommunalité s'achève. Enfin, il porte un autre sujet important :

l'augmentation des moyens financiers des Agences de l'Eau. Une discussion qui s'engage avec le ministère des Finances.

Monsieur FLAJOLET fait part des propos entendus le matin même sur RTL indiquant qu'il n'allait pas pleuvoir dans les jours qui viennent. Le météorologue Louis Bodin ajoutant que ce n'était pas une bonne nouvelle. À ses yeux, cela signifie qu'il y a la prise de conscience que la question de l'eau est au cœur de l'agenda politique humain et économique. Il insiste sur le fait qu'ils sont à un instant T compte tenu des discussions au niveau national, évoquées par Monsieur VATIN, sur une augmentation sensible de leurs moyens, la suppression du plafond mordant, sans pour autant que rien ne soit encore acté. Cela reste dans le « moulinet » interministériel.

Il ajoute que deux options s'offrent à eux. Soit ils suivent un principe de précaution financière au vu des réserves relativement basses et ils attendent des jours meilleurs pour voir s'il y a quelque chose à faire, soit ils choisissent un principe patrimonial de protection de la ressource - ce qu'ils ont fait ce matin - et il est nécessaire de tenir compte du fait que les collectivités ont de moins en moins de moyens. Il rejoint le constat de Monsieur RAOULT quant aux collectivités locales qui commencent cette année leur préparation de budget en étant exsangues. Un propos rare de sa part. Il insiste sur la nécessité impérative, cette année, d'investir. Cela commence par des avances remboursables, c'est-à-dire une gestion très dynamique du peu d'argent dont ils disposent. Sachant également qu'ils ne pourront pas se contenter d'avoir parfois, ici ou là, des prix de l'eau potable qui soient encore en dessous du raisonnable. Ils continueront d'être sélectifs sur ce point.

Monsieur VATIN ajoute que cela fera partie de la partie « gouvernance ». Il pense que le ministre insistera aussi sur la nécessité pour les collectivités de prendre leurs responsabilités. Il y a la complétude du transfert de compétences, mais il y a également le prix de l'eau. Il conclut qu'à ce stade, ils n'ont pas d'éléments d'annonce future. En conséquence, il est nécessaire cette année de rester raisonnable et « jouer » avec les moyens qui sont les leurs. Il leur est proposé une hausse de 8 % des coûts plafonds qui permet de prendre en compte les 13 M€ qui arrivent ainsi qu'une hausse de 10 % des taux d'avance en 2023. Ils ne peuvent pas s'engager pour 2024 sur les 5 % évoqués. Un point sera fait en fin d'année.

Madame MATYKOWSKI souhaite ajouter qu'ils sont conscients de la difficulté à mobiliser des investissements pour les collectivités. Elle souhaite rappeler qu'ils avaient voté l'année précédente, la baisse de 3 centimes sur le prix de l'eau. Baisse qui donne un peu d'oxygène à certains syndicats ou de collectivités. Elle leur permet, sans afficher d'augmentation du prix de l'eau, de dégager des marges de manœuvre pour investir. Il s'agit vraiment d'un package global – au-delà de ce Monsieur LABRUNE va présenter – par rapport à la capacité d'investissement des uns et des autres.

Monsieur VATIN précise qu'ils peuvent considérer que ce qu'ils ont fait l'an dernier équivaut à 3 ou 4 %. Ils rajoutent 8 % ici.

Monsieur FLAJOLET rappelle que c'est un point de conjoncture, parce que cette décision était le fait de ne pas donner à l'État l'argent des redevances. Dans l'hypothèse où l'État viendrait, demain, à desserrer les cordons de la bourse pour les Agences comme il le fait dans le cadre de distributions « gigantesques », ils reviendraient à un regard plus précis du taux de redevance.

Monsieur VATIN souligne qui lui semblait important de donner ces éléments de contexte pour bien comprendre la proposition qui leur est présentée.

Monsieur FLAJOLET relève qu'une avance équivaut aujourd'hui à donner la moitié de cette avance en subventions.

Monsieur VATIN confirme que dans le cadre du programme du Comité de Bassin, il dispose d'environ 200 M€ pour les avances, c'est-à-dire des prêts à taux zéro sur une durée longue, 20 ans. Il ajoute avoir eu récemment la confirmation par la banque des Territoires que les Aqua Prêts mis en place avec la Caisse des Dépôts en 2019 vont être relancés sur la base du taux du livret A plus 0,45 % au lieu de 0,75 % précédemment. Cela signifie qu'ils ne prennent plus aucune marge. Dans

un contexte où les taux d'intérêt remontent, ce dispositif devient intéressant. Mais son principal intérêt pour la gestion patrimoniale est la notion de temps. Les avances de l'Agence sont de 20 ans, les Aqua Prêts peuvent aller jusqu'à 60 ans. La capacité d'investissement sur le long terme et le niveau bas d'intérêt sont exactement ce qu'il faut faire pour une bonne gestion patrimoniale des infrastructures et des réseaux. Il confie que cela fera sans doute partie du Plan Eau. Cet outil permettra ainsi de rattraper le retard.
Il rebondit sur le 1 % évoqué précédemment par Monsieur le Président RAOULT pour préciser qu'au niveau national, ils sont à horizon de 150 ans. Il faudrait qu'ils soient en dessous des 100 ans. 1 % équivalant à une centaine d'années, il faudrait être à 75 ans pour une bonne gestion. Ils sont au double actuellement. Des chiffres qui mettent en évidence l'insuffisance d'investissement des collectivités.
Tout comme Monsieur FLAJOLET, il pense qu'il y a également un sujet sur le prix de l'eau. Il estime qu'il faut, à un moment donné, gérer ce patrimoine à bonne échelle, l'intercommunalité, avec un prix de l'eau adéquat, en ayant un plan d'investissement et d'endettement suffisant. Il rapporte sur ce point les propos du ministre précisant que si les collectivités sont en difficulté, elles ont un faible taux d'endettement. Il ajoute que le renouvellement des réseaux en France est de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. Ce n'est donc pas la mission de l'Agence de l'Eau de se substituer aux responsabilités des collectivités. Elle peut aider ponctuellement sur un sujet et elle le fait.

Madame CRETE demande confirmation que les indicateurs « 150 ans » et « 75 ans » signifient que les collectivités n'investissent pas suffisamment.

Monsieur le Président RAOULT s'appuie sur le cas de son syndicat où le taux d'endettement est très faible, de l'ordre d'un an, pour alerter des effets pervers. Il explique que la chute de la capacité d'autofinancement fait augmenter mécaniquement et très rapidement l'endettement. Conséquence, même en empruntant peu, la capacité de remboursement devient difficile. Il souligne la nécessité de faire attention au risque de passer pour une mauvaise gestion. Cependant, il considère que la possibilité d'emprunt à 0 % est une bonne chose. Dans un contexte où les taux d'intérêts sont à 3,5 %, l'avance devient extrêmement intéressante.

Il aborde ensuite un autre point qui concerne la mécanique d'augmentation du taux plafond. Il se réfère aux cartes d'assainissement collectif qui ont été réalisées. En raison de l'augmentation des coûts, des rues en linéaire avec peu de densité qui pouvaient bénéficier d'un assainissement collectif, n'entrent plus dans le cadre des subventions d'assainissement collectif. Il est difficile d'expliquer alors à un maire qui pouvait prétendre à ces aides de repasser dans une logique d'habitat dispersé où chacun doit réaliser son assainissement individuel. C'est difficilement compréhensible pour les maires et la population. Il considère qu'il est donc important d'un point de vue stratégique de relever ce taux de 8 %.

Monsieur FLAJOLET rappelle que l'Agence leur propose à la fin de l'année une clause de revoyure en fonction des évolutions de situations. C'est fondamental. Le second point important, rappelé par Monsieur VATIN, est que les Aqua Prêts à 1 % équivalent à gagner de l'argent en raison des taux d'intérêts actuels. Il souligne également leur durée de 60 ans. D'où sa troisième remarque sur l'importance de ne pas militer en faveur d'un report de la date 2026 pour réaliser des intercommunalités de l'eau. Intercommunalités qui vont permettre d'avoir des programmes significatifs permettant d'avoir accès à ces Aqua Prêts. Il insiste sur le fait qu'ils sont bien dans la structuration des « autoroutes de l'eau et des routes secondaires ». La vraie question à ses yeux n'est pas de savoir si l'eau sera propre, mais de savoir s'il y en aura et s'il y en aura pour tout le monde. C'est le défi devant lequel ils se trouvent.

Monsieur VATIN relate leur rencontre, la veille, avec le préfet de la Somme. Ils ont échangé au sujet de cette carte. Plusieurs centaines de communes du Bassin sont encore isolées auxquels s'ajoutent des syndicats de très petite taille. Un constat qui rejoint les propos du ministre indiquant que 80 % des communes ayant un problème d'eau potable durant l'été 2022 sont des communes qui ne sont pas rattachées à une intercommunalité et qui de surcroît ont un prix de l'eau faible. Cela signifie qu'elles n'ont pas pu faire d'investissements.

Monsieur le Président RAOULT souligne non sans humour qu'il faudra convaincre les sénateurs dont l'électorat principal est composé justement des maires de ces petites communes. Une position sensible à l'approche d'échéances électorales.

Monsieur le Président RAOULT procède au vote.

La Commission Permanente Programme donne un avis favorable à l'unanimité sur les 8 délibérations concernées :

« LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE »,

«ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF»,

« PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE »,

« GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES »,

« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL »,
« OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »,

« RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »,

« RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE ».

avant leur présentation au Conseil d'Administration du 10 février 2023 pour adoption.

3 – PROPOSITION D'ORGANISATION ET DE CALENDRIER POUR L'ÉLABORATION DU 12ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur VATIN en référence au point n° 3 du dossier de séance, présente la proposition d'organisation et de calendrier pour l'élaboration du 12e programme d'intervention.

Monsieur DOLLET complète la présentation.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président RAOULT demande confirmation que les éléments présentés démarreront prochainement.

Monsieur VATIN répond qu'ils auront une première idée de la lettre de cadrage ministériel courant du semestre avant l'été. Cela signifie qu'ils travaillent durant le premier semestre sur leur PAPI, Plan d'adaptation au changement climatique. Il pense que dès la rentrée, ils pourront commencer à lancer les travaux sur le 12e Programme sachant que cela prend du temps. Ils passeront par des groupes de travail qui seront dans un premier temps thématiques puis sectoriels afin d'arriver à traduire chaque domaine (agriculture, industrie, etc.) dans les délibérations. Ce long travail doit aboutir à horizon de l'été 2024.

Monsieur LEFEBVRE demande s'il est possible de leur communiquer le calendrier des réunions.

Monsieur VATIN note de le faire. Il souligne combien cette phase est un moment stratégique pour une Agence de l'Eau. Elle prépare en effet la feuille de route pour les six années à venir. Il constate la nécessité d'être présent sur tous les plans. Il reste encore beaucoup de choses à faire sur le petit cycle de l'eau. L'accès à l'eau potable aussi en rappelant que plus de 700 communes ont connu l'an dernier des ruptures d'approvisionnement.

Il ajoute que la feuille de route est également qualitative. Il rappelle que la Commission européenne considère qu'il faudrait 66 milliards d'euros pour atteindre l'objectif de 67 % de bon état des masses d'eau, au niveau national. Les programmes de mesure actuels représentent 21 milliards d'euros. Il faudrait donc tripler les moyens, notamment sur le grand cycle et les milieux naturels. Il ajoute qu'il y a également tout le volet de la baisse des pressions, avec des enjeux sur les micropolluants, la réduction des pollutions diffuses, etc.

Monsieur FLAJOLET insiste sur le fait qu'ils sont devant six années stratégiques où l'Agence de l'Eau jouera son rôle tout en souhaitant également une ouverture à tous les autres possibles, tous les autres responsables qui ont l'eau et les milieux dans leur portefeuille d'actions. Il relate le rendez-vous récent avec le CESER où la question de l'eau et des milieux a été une question essentielle. Question sur laquelle ils doivent apporter leur contribution. Il rappelle qu'ils sont dans une région où les résultats du SRADDET seront évalués à l'aune de ses résultats positifs, négatifs, ses insuffisances, ses objectifs, etc.

Le Comité de Bassin va bientôt recevoir, le 31 mars prochain, l'ensemble des préfets départementaux. En effet, même si ce n'est pas dans leurs compétences, tous les départements, sans exception, sont en train de se réapproprier pour partie, des questions d'intérêt local, fondamentales lorsqu'elles sont bien regroupées et connectées. Il précise que ce qu'il vient de dire pour les institutionnels vaut également pour le monde industriel, agricole, associatif et tous ceux qui ont en responsabilité les politiques du milieu aquatique. Il explique que s'ils ne sont pas tous ensemble au démarrage pour définir les priorités voire pour partager les financements nécessaires pour être à une masse critique, ils n'arriveront à rien. Il relate la demande récente d'une commune de l'Aisne qui se plaint de ne pas obtenir de subvention. Le m^3 d'eau est de 0,90 €. Il pose la question de savoir s'il est nécessaire d'aider des personnes qui n'ont pas besoin d'argent. Sa réponse est non. En revanche, ils ont joué leur rôle en lissant un surinvestissement de deux ans réalisé par un ensemble de communes du Pas-de-Calais. C'est ensemble qu'ils pourront gagner, non en restant chacun dans son couloir.

Monsieur PENISSON rejoint pleinement les propos de Monsieur FLAJOLET sur la nécessité d'avoir un dialogue étendu et partagé sur le sujet. Pour construire un document ambitieux, il est nécessaire à ses yeux de se réunir autour de la table, prendre le temps de la discussion notamment sur les sujets sensibles. C'est en étant collectif qu'ils réussiront un document qui a du sens. Il partage cette notion de moment stratégique d'autant que l'année 2019 a démontré qu'il était peut-être nécessaire de remettre en cause une partie des fondamentaux jugés comme immuables sur le Bassin. Le moment est stratégique également dans la mesure où s'ils veulent avoir de l'ambition, il faut qu'ils se donnent les moyens humains et financiers pour l'atteindre. Enfin, il souhaite rappeler que même si le temps de préparation est assez long, il ne faudrait pas que des consignes de dernières minutes viennent perturber le travail accompli au risque de générer de la frustration, des difficultés en bouleversant le résultat final qui sera partagé et collectif.

Monsieur PATRIS relève au sujet des réflexions préparatoires, l'angle des thèmes mentionnés sur la diapositive. Il espère qu'ils ne sont pas classés par ordre prioritaire. Le libellé « enjeux émergents (dont la santé) » le gêne plus particulièrement. Cela signifie qu'ils font une partition entre d'un côté, les enjeux et accessoirement la santé de l'autre. Il préférait comme énoncé, des « enjeux émergents : la biodiversité et la santé environnementale ». Pour lui, l'enjeu émergent est fondamentalement le problème de la santé. Une santé qui n'est pas seulement humaine, mais aussi celle de la biodiversité. Il trouve que cette présentation est un peu réductrice et cette partition de la

santé ne lui convient pas. La santé est globale. L'Agence de l'Eau est partie prenante de l'eau, l'air, les sols, les milieux… Donc, de toute cette biodiversité.

Monsieur VATIN prend note de cette remarque. Il précise néanmoins que le libellé « enjeux émergents (dont la santé) » signifie que c'est la prise de conscience qui est émergente. Il fait le rapprochement avec le sujet de l'eau qui jusqu'à l'été 2022 était sorti des SCoT politiques. Cet événement climatique rappelle que la bataille de l'eau est toute proche. La protection et le partage de l'eau sont précieux. Le message du ministre est clair, il faut « repolitiser » l'eau. De la même façon, la santé est depuis longtemps un sujet, sauf qu'elle n'était pas dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Or, en 2022, la question des métabolites arrive avec des problèmes éventuels d'eau non-potable.

Monsieur FLAJOLET propose de supprimer « les enjeux émergents » et de les remplacer par « santé humaine et environnementale ».

Madame MATYKOWSKI précise qu'il s'agit du retour d'un séminaire CoDir de six Agences en décembre 2022. Ce ne sont pas des thématiques proposées à la réflexion au second trimestre 2023.

Monsieur VATIN souligne que la santé est effectivement est un enjeu fort pour l'eau. Il sera présenté de la bonne façon.

Monsieur BARBIER remercie pour la richesse du Forum des Données, Plan d'Adaptation au Changement Climatique, qui s'est tenue ce mardi matin à Gayant Expo. Il demande si elle a été enregistrée et peut être mise à disposition, au moins lors de la première table ronde. Il souligne combien le sujet des enjeux de diagnostic du territoire était d'une grande qualité et d'une grande profondeur. Il en retient la nécessité d'une mobilisation dès le mois d'avril, avec un temps fort « action - réflexion - action » qui devrait déboucher, selon le bureau d'études avec lequel il a échangé, sur des éléments encore plus percutants et incisifs concernant le sujet qui est le leur aujourd'hui.

Il fait part de ses inquiétudes au sujet de l'eau, la biodiversité et le climat. Il se réfère aux propos de Monsieur Poissonnier, prévisionniste de Météo France, qui souligne que le bruit de fond est très long à être perçu. Il prend l'image d'une poule à laquelle on arrache une plume tous les jours. Il faut un grand moment avant qu'elle ne finisse par être totalement déplumée. C'est ce qui se passe pour l'eau, le climat et la biodiversité. Ils ont une grande difficulté à faire comprendre à l'ensemble des acteurs présents sur la thématique de l'eau, du climat et de la biodiversité, le niveau d'altération dans lequel ils entrent. Il relate son entrevue, la veille, avec Monsieur Bertrand RINGOT, Président de l'Institution Intercommunale des Wateringues qui mène des réflexions similaires. Il constate qu'il manque un liant, un vecteur d'animation sur le ressenti qu'ils peuvent avoir, la façon dont les différentes catégories d'acteurs l'acceptent ou non. Il pense que le diagnostic est en train d'être accepté. Il en ressort également que la barre des 4° à 2100 n'est plus une utopie, mais ce vers quoi ils arrivent.

Tout le monde commence à comprendre que le climat change énormément. Un changement qui entraîne des catastrophes locales, nationales et internationales. Deux à trois milliards de personnes pourraient devoir migrer d'ici cette date pour échapper à des conditions de ressources en eau, en alimentation qui ne seront plus viables. Le terrain se prépare aujourd'hui, mais chaque catégorie d'acteurs gère sa chapelle. Il reprend à son compte l'image d'un couloir avec une lumière au bout pour indiquer la sortie, mais en déplorant que chacun reste aujourd'hui dans son propre couloir, n'ait pas envie d'en sortir et essaie de préserver ses intérêts. Il illustre ce constat en reprenant le chiffre de 3,2 millions de piscines en France, des bons de commande des piscinistes remplis 18 mois à l'avance et le problème des volumes d'eau utilisés.

Il évoque également le monde agricole en demande croissante de mode d'irrigation pour pallier la sécheresse. À certains endroits, 40 % des surfaces agricoles seront en difficulté de production. Enfin, le monde économique qui peut être très vertueux à certains endroits, notamment sur la réduction de la consommation, génère en même temps nombre d'entreprises nouvelles très consommatrices en termes de ressource. Il pose la question de savoir comment faire pour que

chacun accepte de faire l'effort indispensable face à une ressource qui va s'amenuiser dans les années qui viennent. Même si cette réflexion est trop en avance sur le calendrier qui leur sera proposé, il juge néanmoins nécessaire de mener ce travail et vérifier que le diagnostic soit bien partagé par chacun pour prendre, au final, des décisions collectives. Il est d'accord avec l'ensemble des acteurs financiers, politiques et gouvernementaux pour prendre les bonnes décisions afin d'arriver à une alternative crédible. L'idée est d'arrêter à avancer en se disant que c'est au voisin de faire l'effort et non soi.

Madame CRETE considère que le 12eme Programme vient au bon moment dans la mesure où tout le monde réfléchit sur l'eau et sur la relocalisation de l'alimentation. Un élément la gêne. Il concerne l'amalgame qui est fait entre agriculture et pollutions diffuses. Pollutions qui ne relèvent pas uniquement de l'agriculture, mais de beaucoup d'autres choses. Raison pour laquelle elle souhaiterait un point unique.

Concernant les agricultures, elle aurait davantage lié ce point à l'alimentation et la relocalisation. Elle explique que des agriculteurs constatent aujourd'hui que, pour un même hectare de culture qu'auparavant, il y a un besoin croissant d'eau en raison du changement climatique. Ces agriculteurs se posent la question de savoir s'ils doivent ou non signer un contrat de production avec des industriels. Industriels qui ont besoin de cette production. La relocalisation est bien dans la feuille de route des politiques, mais reste à savoir comment consolider et faire le lien entre tous ces éléments. Elle suggère de parler davantage des « agricultures et de relocalisation de l'alimentation » plutôt que « pollutions diffuses » qui donne l'impression que l'agriculture est source de problème alors qu'elle pourrait être source de solutions notamment sur la recherche. Elle confie qu'ils étudient des méthodes d'irrigation, de l'efficience de l'eau et des variétés de culture qui vont dans ce sens.

Monsieur VATIN précise à nouveau que les éléments projetés en séance sont les thèmes que les CoDir des Agences de l'Eau ont évoqués en décembre 2022. Ce ne sont pas les têtes de chapitre des travaux du second semestre 2023. Néanmoins, ils tiendront compte des remarques qui se sont exprimées.

Madame MATYKOWSKI indique qu'ils viennent d'afficher les thèmes qui seront proposés dans le cadre des groupes de travail pour la fin 2023. Les remarques qui viennent d'être faites permettent cependant d'enrichir la réflexion.

Monsieur VATIN explique que le séminaire des CoDir réunissait les directeurs d'Agence, mais aussi leurs collaborateurs et les équipes organisatrices. Ils ne reprendront pas forcément les mêmes thématiques. Celles qui leur sont proposées et sur lesquelles ils pourront réagir sont le partage de l'eau, la gestion des risques, l'articulation petit et grand cycle qui reste un sujet. Il y a également les enjeux émergents avec les pollutions agricoles qui représentent un véritable enjeu tout comme les pollutions industrielles et les micropolluants. Il ne s'agit pas d'une liste définitive. S'ajoute l'eau et la nature en ville avec la question de savoir si l'Agence de l'Eau a vocation à aller davantage vers la renaturation des espaces urbanisés. Si l'Agence n'a pas les moyens d'aller sur ce volet, ils font le constat que les villes connaissent un vrai problème par rapport aux vagues de chaleur et à l'eau. À l'automne 2023, la première partie est encore une phase de réflexion, de questionnement. Elle n'est pas encore la traduction d'une orientation dans la perspective 2024.

Monsieur LEVEUGLE souhaite revenir sur la notion de santé humaine et environnementale évoquée précédemment. Il aimerait ajouter « alimentation - quantité - qualité ». Il constate qu'au niveau des « AgriculteurS » en conventionnel et en bio, il existe à l'heure actuelle un gros problème de quantité. Les indications du prévisionniste indiquent qu'il y aura toujours à peu près la même quantité d'eau. En revanche, la distribution, y compris la distribution en matière de lieu, posera un problème à terme. Il souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur ce point.

Monsieur le Président RAOULT ajoute en aparté que la Chambre d'Agriculture organise une réunion importante le vendredi 17 à Tilloy-lès-Mofflaines sur les champs captants prioritaires. Il lui semble intéressant de pouvoir s'y confronter dans la mesure où cela concerne les champs captants, soit 15 % de la SAU. Il était pour sa part sur des chiffres nettement inférieurs. Les 15 % peuvent

effrayer les agriculteurs alors qu'il est question ici de 3 %. Il estime nécessaire d'ajuster certaines données. Il souligne enfin l'intérêt de tels débats organisés par la Chambre d'Agriculture.

Madame LEVEUGLE souhaite rebondir sur les propos de Monsieur BARBIER qu'elle partage en revenant sur la semaine difficile qu'ils viennent de vivre. Ils étaient ensemble au forum des données de l'Agence de l'Eau où se sont tenus des discours assez pessimistes. Ils étaient également ensemble à l'Observatoire du Climat. Même constat. À chaque fois, le problème se pose de savoir comment faire prendre conscience à la population qu'il faut changer sans pour autant l'effrayer et susciter la panique.

En tant que Conseillère Départementale en charge de l'Environnement, elle fait partie de nombreuses commissions d'État comme la CDPENAF qui s'occupe de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le CODERST pour les risques sanitaires et technologiques, ainsi que la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites). Or, lors du dernier CODERST, deux autorisations de forage ont été accordées. Elle a l'impression qu'il y a d'un côté un discours alarmiste où il faut faire beaucoup de choses. Mais dès qu'il est question d'emplois, tout est possible : autoriser des forages, accepter des constructions d'entreprises sans installation de systèmes de récupération d'eau, etc. Elle ignore de quelle façon l'Agence de l'Eau peut intervenir, mais elle estime qu'il faudra, à un moment donné, que tous œuvrent sur le même plan. Il est impossible à ses yeux de continuer à avoir d'un côté des recommandations, de l'autre agir comme avant sans demander plus à certains secteurs comme ici l'entreprise.

Elle évoque également un autre sujet qui lui tient à cœur. Il s'agit des déversoirs d'orage. Un sujet qui n'est jamais abordé alors qu'ils vont entraîner une pollution catastrophique en raison des grandes quantités d'eau qui vont se déverser sur les sols. Ces exemples montrent à quel point, il est temps d'arrêter de travailler en silo.

Monsieur le Président RAOULT souligne l'importance des propos de Madame LEVEUGLE. Ils confirment son propre vécu depuis deux mois. Il fait part de trois projets industriels liés à l'agro-alimentaire qui s'intéressent au Cambraisis, à l'Avesnois et au Valenciennois. Ils sont tous les trois demandeurs d'un à deux millions de m^3 d'eau. Les négociations ont commencé lorsqu'il apprend que deux d'entre eux ont décidé de faire leur propre captage dans ses champs captants. Il comprend qu'ils vont négocier avec la DREAL. Ce ne sont pas les mêmes services de l'État qui instruisent lorsque le dossier de captage concerne des industriels et un syndicat intercommunal. En résumé, il observe que lorsqu'il s'agit de collectivités locales, il faut au moins cinq ans pour traiter le dossier. Pour un projet industriel, cela va beaucoup plus vite. Il explique qu'ils étaient en cours de négociation de tarifs progressifs en même temps qu'ils envisageaient de faire leur propre captage sur le même champ que le sien. Une situation qui le sidère. Il juge qu'il faudrait des textes, des règles communes pour que, quelle que soit la finalité du captage (agriculture, industrie ou collectivités), il y ait une vision globale et non du coup par coup. Même si le projet industriel est intéressant, les procédures, ici, échappent totalement aux élus.

Monsieur VATIN observe que jusqu'à maintenant, personne ne prêtait attention à cette façon de faire. Ils étaient dans l'idée que la ressource était illimitée. L'électrochoc de l'été dernier a permis de se rendre compte qu'il y avait un sujet du partage de l'eau, de bonne gestion, de sobriété, d'éviter le gaspillage, d'organisation plus collective. La gouvernance de l'eau est à tous les niveaux : les élus qui ne sont pas forcément bien organisés, les industriels. À la question de savoir qui décide des forages et des autorisations, ce sont les préfets. Il pense qu'à l'avenir, les décisions vont être de plus en plus difficiles. Il y a une prise de conscience qu'il s'agit d'un sujet majeur qui ne permet plus de gérer les choses, en donnant-donnant, comme autrefois.

Monsieur FLAJOLET fait observer au regard de ce qui vient d'être dit que le projet « Pure Salmon » qui devait voir le jour à Boulogne-sur-Mer nécessitant 0,5 million de m^3 d'eau douce à l'année ne se fera pas. Il a été déplacé dans le Bordelais où il ne fera pas non plus avant d'arriver dans les Côtes d'Armor où il rencontre de fortes résistances. Il en conclut qu'il arrive quand même que, de temps en temps, l'intelligence triomphe de l'intérêt particulier.

Monsieur PREVOST fait remarquer en revanche que le projet de Dunkerque a bien lieu. Il note également que l'articulation avec le milieu marin n'apparaît pas sur les enjeux notamment le volet environnemental du DSF. Il pense que ce serait intéressant de le mentionner puisque le flux de nutriments à la mer est important et que toutes leurs masses d'eau côtière sont en mauvais état. Cette remarque concernait l'organisation du 12eme Programme.

Pour répondre à Monsieur le Présient RAOULT, il ne suit pas le dossier évoqué. En revanche, pour la partie eau, c'est la police de l'eau, les DTT qui sont à la manœuvre et non la DREAL. Ce n'est pas elle qui donne un avis sur une autorisation de forage ou pas. Pour information, il a participé à une réunion qui portait sur une augmentation de prélèvement sur un site de l'agglomération lilloise. Il a demandé - et cela figurera dans le compte-rendu - qu'il n'y ait aucune augmentation sur cette zone qui est une zone de répartition des eaux. Enfin, il rappelle que la DREAL a mis en place depuis trois ans une action pour demander et contrôler chaque industriel, gros consommateur d'eau, ses consommations réelles par rapport à ses autorisations. En les rectifiant au bon niveau, ils ont gagné de l'ordre de plusieurs millions de m^3. Dans un même temps, il a été demandé à ces industries de lancer des études pour réduire encore davantage leur consommation d'eau. Les premiers résultats de ces études commencent à arriver. Ils seront traduits dans les arrêts de prescription. Comme l'a dit Monsieur VATIN, chacun commence à prendre conscience de l'intérêt, de l'obligation de partager l'eau. C'est en train de se mettre en œuvre. Les industriels sont des investisseurs, ils cherchent de l'eau là où il y en a. En revanche, il souligne que les services de l'État sont mobilisés mais il existe un problème de connaissance. À un moment donné, ils n'ont pas d'arguments assez robustes pour expliquer un refus. D'où l'intérêt de relancer la connaissance et d'agréger cet ensemble au bon niveau. Il est prévu d'avoir une vision globale notamment sur l'eau potable. Eau potable issue à 94 % des masses d'eau souterraines. Ils ont demandé aux SAGE de travailler sur les volumes prélevables. En revanche, les masses d'eau souterraines ne se situent pas sur un seul SAGE, elles se répartissent sur plusieurs. Cela relance l'intérêt d'une réflexion Inter-SAGE, au niveau du Bassin.

Madame LEVEUGLE souhaite préciser que ses propos n'étaient pas d'attaquer la DDTM ou la DREAL. L'idée est de travailler tous ensemble et mettre en commun les compétences de chacun.

Monsieur PREVOST précise qu'il ne s'est pas défendu, mais a voulu simplement rappeler le rôle de la DREAL et de la police de l'eau.

Monsieur GEORGES, Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque, souligne qu'il est très heureux de participer pour la première fois à cette instance. Il souligne combien tous les débats qui s'y déroulent sont d'un intérêt majeur pour le Dunkerquois en général et pour le développement industriel du Grand Port Maritime de Dunkerque. Il précise travailler de façon régulière avec Monsieur RINGOT.

S'adressant à Monsieur PATRIS, il indique qu'il n'y a pas de projet « PURE SALMON » à Dunkerque et souligne qu'ils ont été les premiers à leur dire qu'ils n'étaient pas volontaires. Il est certain en revanche qu'ils font face à Dunkerque à des enjeux de consommation et d'économie d'eau industrielle. ArcelorMittal qui consomme plus de 14 millions de m^3 s'est engagé à une réduction de 10 % même s'ils souhaiteraient davantage. Et ce, sachant que de nombreux projets sont à venir. Il est beaucoup question de décarbonation, d'électrolyse, mais un électrolyseur consomme 2 millions de m^3 d'eau. Ils comptent en mettre plus qu'un ou deux à Dunkerque. Il y a donc de vrais besoins. Ils sont conscients qu'ils ne peuvent pas « tirer sur la ressource » et qu'il est nécessaire de faire des économies sinon à même hauteur, du moins en proportion. Ils se réjouissent de l'accord obtenu sur une étude commune avec un Syndicat de l'eau qui sera soutenue par l'Agence afin de veiller à ce que tous les projets industriels soient associés au projet majeur d'économie de l'eau et de valorisation d'autres sources éventuelles.

Monsieur VATIN indique pour information qu'il a prévu de venir les voir prochainement.

Monsieur le Président RAOULT fait observer que sur ces dossiers, les arguments sont de l'ordre de l'emploi, du développement économique, etc. Il le comprend en tant qu'élu. Mais l'élu qu'il est ne pèse pas lourd devant ces arguments alors même qu'il a une conscience historique forte des

réserves d'eau réellement disponibles et renouvelables. Il reste sur ses gardes. Le préfet quant à lui subit des pressions d'un haut niveau.

Monsieur PATRIS souhaite conclure en trois mots à l'attention de Monsieur FLAJOLET qui parlait du possible précédemment. Pour lui, ce n'est pas le possible qui devient réel. C'est le réel qui doit devenir possible aujourd'hui.

Monsieur le Président RAOULT remercie les membres de la commission et clôt la séance à 10h53.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME

Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE

Thierry VATIN

Publié le
10 OCT. 2023
Sur le site internet de l'Agence